

Plan piscines

DÉLIBÉRATION D'ORIGINE : ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES 29 ET 30 JUIN 2009 MISE À JOUR : COMMISSIONS PERMANENTES DU 20 NOVEMBRE 2009, DU 22 JUILLET 2011 ET 19 JUILLET 2013

BENEFICIAIRES

Les collèges du département,
les collectivités gestionnaires
des équipements.

RENSEIGNEMENTS

PÔLE STRATÉGIES
TERRITORIALES
UNITÉ SPORTS, LOISIRS DE
NATURE ET TOURISME

14 AV. PIERRE LEROUX
23000 GUÉRET
TÉL. 05 44 30 29 52

www.creuse.fr

la CREUSE
le Département

■ OBJET DE L'INTERVENTION DEPARTEMENTALE

L'intervention vise à permettre aux élèves de 6^{ème} des collèges du département d'accéder gratuitement à l'enseignement de la natation.

■ MODALITES DE CALCUL

Dans le cadre des cours d'Education Physique et Sportive, le Conseil départemental prend en charge, à raison de 12 séquences de natation, les frais de location des bassins et de déplacements des collégiens entre leur établissement scolaire et la piscine (remboursement des frais de transports).

Concernant la location des bassins (piscines publiques du département ou dans les territoires limitrophes), deux tarifs sont applicables :

- 80 € pour les bassins comportant au maximum 4 lignes d'eau,
- 110 € pour les bassins comportant plus de 4 lignes d'eau.

■ PRESENTATION DU DOSSIER

En début d'année scolaire, les collèges communiquent au Conseil départemental l'organisation prévisionnelle des cours d'Education Physique et Sportive consacrés à l'enseignement à la natation des classes de 6^{ème}: piscine fréquentée, répartition des élèves par groupe ou classe, dates des séances.

Pour le versement de l'aide au transport, les collèges transmettent au Conseil départemental un courrier de demande de remboursement accompagné des factures acquittées.

Pour la prise en charge des frais de location de bassin, les modalités d'accès des élèves des collèges font l'objet d'une convention entre le Conseil départemental et les collectivités gestionnaires.

Ces dernières transmettent au Conseil départemental un état détaillé des séquences réalisées mentionnant le tarif de location des bassins, accompagné du titre exécutoire correspondant.